

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023

Présent(s) : M. BOUIN Dominique, M. BRODEAU Louis, M. DANIAUD Michel, , Mme MARCHE Frédérique, Mme MOIZANT Valérie, Mme PAIN Catherine, Mme SALMON Josiane , M. TORCHEUX Jacques, M VIGNAUD Jean-Paul, M VIGNAUD Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme FOUCHER Laetitia

Procuration : Mme FOUCHER Laetitia à Mme SALMON Josiane

Secrétaire de séance : Mme MOIZANT Valérie

Ordre du jour :

01 – Examen devis vidéosurveillance terrain multisport,

02 – Demande de subvention FIPD caméras vidéosurveillance terrain multisport,

03 – Approbation du rapport de la CLECT – IFER EOLIEN,

04 - Tarifs 2024 : Location salle des fêtes et concessions cimetière,

05 – Fête de Noël

06 – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité.

01 Examen devis vidéosurveillance terrain multisport

M le Maire donne lecture à l'assemblée municipale des deux devis transmis par l'entreprise WATT SOLUTIONS, relatifs à l'installation de quatre caméras de vidéosurveillance visant à protéger de tout acte malveillant, l'espace de loisirs nouvellement aménagés (terrain multisport, parking et ombrières) et l'atelier communal à proximité.

Montant ht : 3 078.76 soit TTC : 3 694.51 €

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'installation de quatre caméras visant à protéger l'espace de loisirs nouvellement aménagé, ainsi que l'atelier communal.
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2024.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

02 – Demande de subvention FIPD caméras vidéosurveillance terrain multisport

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'Etat, au titre du FIPD (Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance) pour le financement de l'installation de quatre caméras à l'espace de loisirs nouvellement aménagé.

03 – Approbation du rapport de la CLECT – IFER EOLIEN

M le Maire expose que :

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 modifiant la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres en présence d'un EPCI à FPU,

Vu les sollicitations des communes concernées,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 02 octobre dernier, proposant le versement d'une attribution de compensation aux communes concernées

CONSIDERANT que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT.

En conséquence, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

ADOpte le rapport de la CLECT du 02 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019,

RAPPELLE que le conseil communautaire procédera à la correction des attributions de compensation 2023.

04 - Tarifs 2024 : Location salle des fêtes et concessions cimetièrre.

- Location salle des fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs appliqués en 2023 comme suit :

Tarifs hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril)

	<i>Habitant commune</i>	<i>Hors commune</i>
<i>Vin d'honneur</i>	45 €	65 €
<i>Location une journée</i>	90 €	125 €
<i>Location 2 journées</i>	125 €	160 €

Tarifs été (du 1^{er} mai au 31 octobre)

	<i>Habitant commune</i>	<i>Hors commune</i>
<i>Vin d'honneur</i>	35 €	55 €
<i>Location une journée</i>	75 €	110 €
<i>Location deux journées</i>	105 €	140 €

- Concessions cimetièrre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de 2023 comme présentés ci-dessous :

CAVURNES

30 ans : 600 euros

CONCESSIONS

30 ans : 20 euros le m² (Inscription sur la plaque à la charge de la famille).
1 emplacement = 3m² (1.5x 2m)

JARDIN DU SOUVENIR

Gratuit

Plaque obligatoire : La plaque et l'inscription sont à la charge de la famille

Toutes les concessions sont renouvelables à la demande du titulaire de la concession ou des ayant-droits.

05 – Fête de Noël

La fête de Noël se déroulera le Samedi 16 décembre, de 14h à 17h, sous les ombrières, avec remise des cadeaux aux enfants de la commune, par le Père Noël. La journée sera clôturée par le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire
D. BOUIN

La secrétaire de séance
V. MOIZANT

